34me Année — N° 12,085 (2 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (2 Pages) Lundi 7 Septembre 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR-JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul^d de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

LA DÉCLARATION DE LONDRES

Nous disions, hier, que nous devions avoir une large vision des choses, que nous ne devions pas nous laisser aller à nos inquiétudes propres ni nous laisser hypnotiser par les revers passagers de notre pays, au moment même où nous écrivions il se signait à Londres un acte par lequel notre sort était de nouveau confondu, pour le présent et pour l'avenir, avec celui de nos alliés ; l'affirmation éclatante de cette solidarité est une raison de plus pour nous d'avoir confiance.

On conçoit qu'un pays isolé, si valeureux soit-il, puisse être vaincu, l'imagination la plus pessimiste se refuserait à admettre que des puissances comme l'Angleterre, la Russie et la France se tenant jusqu'au bout, puissent être humiliées ; avec leur clientèle d'Etats sympathiques elles représentent l'univers entier.

Il y a quelque ironie à entendre déjà parler de paix alors que nous ne songeons qu'à nous battre avec plus d'ardeur que jamais pour chasser l'étranger. « Il n'y a pas de fumée sans feu », dit un même proverbe ; devons-nous en conclure que quelqu'un a déjà fait allusion à des éventualités de paix ? Si oui, nous ne voyons que l'Allemagne où cette suggestion a pu se produire et nous ne serions pas autrement surpris que dans sa duplicité, elle ait cru pouvoir essayer de détacher l'Angleterre de la Triple-Entente en traitant séparément avec elle.

Si notre hypothèse est fondée, l'Angleterre aura donné à l'Allemagne la réponse et le soufflet qu'elle mérite en prenant l'initiative de cette déclaration de Londres qui ne laisse plus possible, pour l'avenir, la moindre habileté ou fourberie de la diplomatie germanique.

Les trois gouvernements lutteront et traiteront donc ensemble et, qui plus est, ils poseront ensemble les conditions de paix. Qu'on relise bien le texte que nous avons publié hier et qu'on goûte la saveur de ces mots : « poser des conditions de paix ». Il n'est certes pas question d'accepter des conditions, mais il ne s'agit même pas de les discuter : les alliés poseront les conditions que l'Allemagne devra subir.

La fière déclaration de Londres est donc plus encore que l'affirmation de l'accord qui régnera au sein de la Triple-Entente jusqu'au bout, elle est le solennel engagement que les alliés n'accepteront de traiter que quand l'ennemi commun sera écrasé.

CASPAR-JORDAN.

Le Gouvernement à Bordeaux

L'arrivée des membres du gouvernement, des corps constitués, des fonctionnaires et de nombreux Parisiens dont l'exode vers le Sud-Ouest continue, donne à Bordeaux une animation très grande. Les cours de Tourny, de l'Intendance et des Quinconces regorgent de promeneurs en quête de nouvelles et de journaux.

Pour loger tous les fonctionnaires et les autorités, on a réquisitionné des chambres dans les hôtels principaux et les voyageurs qui les occupaient ont dû chercher des logements improvisés chez les habitants.

Les restaurants et cafés regorgent de consommateurs, les cochers font des affaires d'or et les tramways sont toujours combles.

Le président de la République réside à la préfecture.

M. René Viviani s'est installé à l'Hôtel de Ville, où il occupe le cabinet du maire.

M. Briand demeure à l'Hôtel de Bayonne. Les services du ministère fonctionnent au Palais de Justice.

Le domicile du ministre de la guerre est au siège du corps d'armée ; le ministre de la marine est à l'Ecole de santé navale, celui des affaires étrangères à l'hôtel Samazeuilh, celui de l'intérieur dans les bureaux de la préfecture, rue Esprit-des-Lois, etc.

Les ambassades sont installées à Bordeaux, les légations étrangères à Arcachon.

De nombreux parlementaires continuent d'arriver par chemin de fer ou automobiles. Plusieurs ont eu des conversations avec des membres du gouvernement.

MM. Deschanel et A. Dubost sont également installés à Bordeaux.

LE SERVICE DE LA PRESSE

Le commandant Klotz, ancien ministre des finances, vient d'être désigné comme chef du service de la presse au gouvernement militaire de Paris. M. Bourély, député de l'Ardèche, est adjoint à ce service, qui relève désormais du gouverneur militaire de Paris et non du cabinet du ministre de la guerre.

Le 2e bureau de l'état-major de l'armée de Paris, auquel, par sa lettre de service, est préposé le chef d'escadron d'artillerie L.-L. Klotz, comprend parmi ses attributions, outre les rapports avec la presse, les relations avec les autorités civiles. C'est de l'ensemble de ce service que M. Klotz a donc assumé la direction.

Les communiqués à la presse se feront chaque jour, à 15 heures et à 23 heures.

Ils sont nécessairement laconiques. Les termes en sont étudiés, pesés, véridiques et finalement écrits après qu'il a été bien constaté par ceux qui en assument la responsabilité que rien de ce qui est dit ne peut être utilisé par nos adversaires.

UN RÉCIT de la Bataille de Saint-Quentin

Un correspondant de guerre du journal anglais *The Daily Chronicle*, M. Philip Gibbs, vient d'écrire un récit émouvant des événements qui se sont déroulés dans le Nord et plus particulièrement en Picardie. Il a assisté à la retraite en excellent ordre de nos troupes. « Nous sommes dans de parfaites conditions, lui répétaient soldats et officiers. Vous pouvez appeler notre mouvement une retraite si vous le voulez. Mais nous sommes en bon ordre et nos arrière-gardes tiennent bien. »

Ce mouvement de retraite en bon ordre devant un million d'hommes est la chose la plus extraordinaire qu'on puisse concevoir et M. Philip Gibbs le souligne.

Marchant au milieu de nos vaillantes troupes françaises et anglaises, il est allé jusqu'à Amiens où il a vu le tunnel détruit. Les Allemands sont entrés dans la vieille capitale picarde le 28 août. Le front des troupes alliées s'étendait à ce moment-là vers Abbeville et au Sud d'Amiens.

Les troupes anglaises, sous le commandement de sir John French, étaient au centre gauche ralentissant la marche des armées allemandes pendant que l'aile droite manœuvrait sous les ordres du général Pau.

Le samedi après-midi (29 août) on se battait sur toute la ligne. Les avant-gardes allemandes étaient appuyées par un corps d'armée composé de troupes fraîches. Au moins un million d'hommes étaient en mouvement pressant les forces alliées, avec une violence d'attaque qui n'a jamais été égalée. Leur cavalerie se répandait sur la campagne. Leur très nombreuse artillerie couvrait les colonnes d'infanterie en marche. Ce flot rencontrait cependant, de ci de là, des barrages solides. C'est ainsi que de vifs combats furent livrés à Saint-Quentin, à Péronne et à Ham.

Le reporter anglais parle du bon effet de l'artillerie de nos alliés. Mais un officier lui a dit : « A peine avions-nous anéanti une colonne qu'une autre surgissait ; nous ne pouvions mettre en échec ce flot humain grossissant. »

Poursuivant son voyage pendant que le canon grondait, le correspondant du *Daily Chronicle* a constaté que la voie ferrée et les ponts furent détruits sur la ligne d'Amiens à Paris et sur l'embranchement de Dieppe par les Anglais qui, après avoir pris ces précautions, combattirent en se dirigeant vers Compiègne.

Le général d'Amade avait établi son quartier général lundi à Aumale, soutenant l'extrême gauche des armées alliées. Quelques-unes de ses réserves étaient en liaison avec la cavalerie britannique.

Pendant ce temps, « le général Pau soutenait une terrible attaque, au centre, dans la région de Guise, sur la rivière de l'Oise, au Nord-Est de Saint-Quentin, où la rivière, qui court à travers de belles prairies, était remplie de cadavres et rouge de sang ». Les Allemands furent, de ce côté, très éprouvés par l'artillerie française, les assauts à la baïonnette et les charges de cavalerie. « Les Allemands, dit-on, avaient engagé leurs meilleures armées, y compris le 10e corps et la garde impériale. Mais l'héroïsme de nos troupes fut sublime. Chaque homme savait que la défense de la France dépendait de lui et était prêt à sacrifier sa vie avec un joyeux enthousiasme. »

Nos troupes ne résistèrent pas seulement à l'attaque de l'ennemi mais elles prirent l'offensive et, en dépit des forces très considérables, elles infligèrent à l'envahisseur de terribles pertes.

Peu à peu le général Pau se replia vers Laon et La Fère, et le mardi l'artillerie légère allemande vint dans la région de Beauvais. Les troupes françaises se fortifièrent vers l'Ouest, tandis que les habitants de ces régions évacuaient leurs demeures, dans la crainte de combats prochains. Quand M. Philip Gibbs quitta Beauvais par le train, la ville était vide et le canon grondait. Il fila sur Creil où s'était installé le quartier général anglais.

La région était remplie de soldats français qui soulevaient l'admiration générale par leur bravoure. De Creil, le reporter anglais se dirigea sur Paris et, de là, partit pour Dieppe. Il a emporté, de ce voyage parmi les troupes alliées, l'impression que tous les hommes faisaient leur devoir avec une extrême vaillance. Il rend aussi hommage aux populations qu'il a vues. « Elles se mettaient en route, dit-il, sans la moindre plainte et quand les femmes s'en allaient avec leurs enfants, elles ne laissaient point percer leur désespoir. Les femmes de France sont braves ! Dieu ! que je connais leur courage depuis dix jours ! »

Comment incorporer la classe dans le Nord ?

Au sujet de l'appel sous les drapeaux de la classe 1914, un lecteur signale des faits sur lesquels on doit attirer l'attention de l'autorité militaire.

Ces faits intéressent particulièrement les jeunes soldats appelés à faire partie des 1er et 2e corps d'armée, c'est-à-dire à rejoindre leurs régiments dans le Nord et les départements limitrophes.

Voici quelques extraits d'une lettre qu'adresse, à ce propos, l'un des habitants de ces régions :

J'ai un fils qui fait partie de la classe 1914, recrutement de Cambrai. J'étais avec lui dans la Somme, vers Roye, quand j'appris l'appel de sa classe.

Je voulus retourner à Cambrai pour le mettre à la disposition de l'autorité militaire, mais impossible de passer dans les lignes de Péronne à Cambrai. Je dus retourner sur mes pas. Je signalai mon cas à la gendarmerie de Roye et de Montdidier... Pas de renseignements concernant le recrutement de Cambrai. Je n'en eus pas davantage à la gendarmerie de Breteuil.

A la mairie de Breteuil où je me présentai également, je me fis délivrer une déclaration relative à mon cas. On me conseilla d'aller dans un bureau de recrutement, Beauvais, par exemple. J'y allai. Le bureau de recrutement était évacué de la veille. Au bureau de la place, on me délivra un laissez-passer pour Rouen ou Paris. Je suis en route pour la première de ces villes, et pendant ce temps, mon fils *n'est pas là*, c'est-à-dire à son poste.

Le signataire conclut en remarquant que le ministère de la Guerre pourrait aisément remédier à cet état de choses en faisant connaître par la voie de la presse les bureaux de recrutement où doivent rejoindre les jeunes gens appelés de la classe 1914, et qui appartiennent aux régions des 1er et 2e corps.

LA GUERRE

Sommaire des principaux faits relatifs à la guerre, dont les détails se trouvent dans les Communiqués officiels et les dépêches Havas.

6 Septembre. — L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel les tableaux de la classe 1915 seront dressés sans délai. Ils seront publiés et affichés au plus tard le troisième dimanche suivant la publication de ce décret.

A PARIS

5 Septembre. — Les troupes de la défense avancée ont eu un contact avec une force ennemie paraissant couvrir le mouvement de l'aile droite allemande vers le S.-E.

L'engagement tourna à notre avantage.

— La région Compiègne-Senlis est évacuée par l'ennemi, qui continue son mouvement vers le Sud-Est.

EN ALSACE

6 Septembre. — Les Allemands, dit-on, renonceraient à assiéger Belfort ; les troupes amenées dans la Forêt Noire iraient vers le Nord remplacer les troupes dirigées vers la frontière russe.

EN PRUSSE ORIENTALE

5 Septembre. — Les Russes ont investi Koenigsberg.

Dépêches Havas

Un Engagement autour de Paris

Paris, 6 septembre, 16 heures 10.

Le gouvernement militaire communique que les troupes de la défense avancée sur Paris, ont eu samedi un contact avec une force adverse paraissant couvrir sur l'Ourcq et vers le Sud-Est le mouvement du gros de l'aile droite allemande. Le petit engagement qui suivit tourna à notre avantage.

L'Armée allemande s'éloigne de Paris

Paris, 6 septembre.

Communiqué du gouvernement militaire. — L'armée allemande, continuant à s'éloigner de Paris, poursuit encore vers le Sud-Est le mouvement entamé par elle depuis deux jours.

Il résulte des renseignements recueillis que les troupes ennemies ont évacué la région Compiègne-Senlis.

Un Drapeau pris à l'Ennemi

Bordeaux, 6 septembre.

M. Millerand a adressé à M. Poincaré le drapeau du 60e prussien, pris récemment à l'ennemi.

Les Vaillants

Marseille, 3 septembre.

Soixante-dix soldats, complètement remis de leurs blessures et provenant de l'hôpital auxiliaire du Lycée sont partis, mercredi matin, pour leurs dépôts respectifs. Ils rejoindront nécessairement la ligne de feu. Leur moral est excellent.

Un Biplan allemand descendu à Cambrai

La Haye, 6 septembre.

Un biplan allemand a survolé Cambrai et a laissé tomber des bombes dans le voisinage de la station de chemin de fer.

Le biplan a été descendu par le feu de la garnison ; de ses deux occupants, l'un a été blessé, l'autre fait prisonnier.

Le Conseil des Ministres

Bordeaux, 6 septembre

Le Conseil des ministres qui s'est tenu à Bordeaux, s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire. Il a réglé différentes questions relatives au ravitaillement des populations.

L'Espagne et la France

Paris, 6 septembre.

Une personnalité autorisée a déclaré que le nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris va remettre à M. Poincaré un message qui fera une excellente impression dans toute la France.

La Classe 1915

Paris, 6 septembre.

L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel les tableaux de la classe de 1915 seront dressés sans délai. Ils seront publiés et affichés au plus tard le troisième dimanche suivant la publication de ce décret à l'*Officiel*. Le délai de un mois prévu par la loi du 21 mars 1905 est, par exception, réduit à dix jours. Par dérogation à la loi du 7 juillet 1913, il ne sera pas constitué de commissions de réforme ni de commissions médicales militaires pour la révision de la classe 1915.

Un rapport précédant ce décret dit que les hommes de la classe 1914 devant être appelés le mois prochain seront instruits dans les dépôts et pourront être vraisemblablement mobilisés au bout de quelques mois d'instruction. Ils seraient remplacés dans les dépôts par le contingent 1915 dont les hommes recevraient à leur tour une instruction militaire leur permettant d'entrer en campagne dans un délai aussi restreint que possible.

Une charge héroïque

Londres, 3 septembre

Le correspondant spécial du *Daily Mail*, télégraphiant d'un point de France situé derrière les troupes anglaises, raconte une charge faite par le 9e lanciers, qui serait analogue à celle de Balaklava.

Pendant l'action qui eut lieu près de la frontière belge, des pertes terribles étaient causées aux troupes anglaises par les obus de onze canons placés dans un bois, lesquels tiraient sans interruption. Il paraissait impossible d'arrêter cette canonnade, lorsque les lanciers firent une charge héroïque ; le régiment chargea droit sur les canons, subissant en même temps le feu d'autres batteries allemandes. Rien ne put arrêter cette charge impétueuse. Les lanciers arrivèrent sur les canons, sabrèrent les canonniers, mirent les canons hors d'usage, puis s'en retournèrent. Au retour, ils subirent des pertes plus grandes encore que pendant la charge.

Tué par un Factionnaire

Dieppe, 5 septembre.

Vendredi soir, le soldat territorial Emile Laurent, de faction à l'entrée du tunnel de Saint-Pierre-d'Epinay, ligne de Dieppe à Rouen, voyait sortir du côté droit de la voûte un individu qui traversa les voies venant dans sa direction. Il fit alors les sommations d'usage, mais n'ayant reçu aucune réponse, il tira quelque peu en l'air vers le talus pour intimider le personnage en question.

A ce moment, ce dernier se cacha derrière la cabine se trouvant à gauche de l'entrée du tunnel. Il n'y resta que quelques instants et revint à nouveau sur la voie marchant vers le factionnaire. Celui-ci fit alors une nouvelle sommation, qui n'eut pas plus de résultat que la première et l'homme continua à avancer sur le soldat. Celui-ci alors épaula et fit feu. Le coup porta, car l'individu tournoya et s'affaissa sur lui-même.

Aux appels lancés, le poste de garde sortit et le sergent Lanchon se porta avec plusieurs hommes du côté du tunnel. Quand ils relevèrent celui qui venait d'être atteint, il respirait encore. Transporté aussitôt à l'hôpital, il y est mort presque en arrivant. Il avait été atteint au côté gauche.

Le capitaine de gendarmerie ayant été prévenu, une enquête fut aussitôt ouverte. Elle a établi que celui qui avait été tué était un nommé Léger-Emile Grosson, né le 25 avril 1868, à Richebourg-l'Avoué, canton de Cambrai (Nord), exerçant la profession de cultivateur. Il était affecté à un escadron territorial de cavalerie légère à Lille, mais ne devait rejoindre son corps que sur un ordre d'appel.

Comment s'est-il trouvé sous le tunnel ? On ne peut que se livrer à des suppositions, car il a été impossible d'interroger le blessé.

On croit que ce cultivateur, parti sur la seule indication du maire de son pays, était dans le train parti dans le courant de l'après-midi pour Rouen, et qu'il sera tombé du compartiment ou du wagon où il se trouvait en se penchant au passage sous le tunnel. Il aura dû rester étourdi de sa chute et c'est alors que revenu à lui, au bout de plusieurs heures, il se sera dirigé vers l'entrée du tunnel, et à ce moment le drame s'est déroulé.

Les témoins entendus ont tous affirmé que le soldat Emile Laurent avait bien fait les sommations d'usage avant de tirer.

La Presse anglaise

Londres, 6 septembre.

Le *Daily Telegraph* approuve le transfert du gouvernement français à Bordeaux où il aura le plein appui de la défense navale anglaise.

Un Train militaire allemand anéanti

Anvers, 6 septembre.

Le bruit a été répandu à Anvers qu'un train militaire allemand aurait été anéanti dimanche dernier par une explosion dans la Belgique septentrionale.

Encore 150,000 Allemands rappelés en Prusse

New-York, 3 septembre.

Un télégramme de Bâle annonce que les préparatifs faits par les Allemands pour assiéger Belfort, ont cessé tout à coup.

Une armée allemande forte de 150,000 hommes, qui venait d'arriver de la forêt Noire, a été rapidement dirigée vers le Nord, pour remplacer les troupes envoyées du front Ouest sur la frontière russe.

Il ne reste que 40,000 réservistes allemands en Alsace, et les Français sont complètement les maîtres dans cette région.

Les sujets russes et allemands

Petrograd, 6 septembre.

Les gouvernements russe et allemand ont conclu un accord autorisant leurs sujets respectifs à quitter le pays ennemi, excepté les officiers en activité ou retraités, les personnes âgées de 17 à 45 ans et les individus suspects.

Otages Russes en Allemagne

Berlin, 6 septembre.

Parmi les personnalités militaires russes retenues à Berlin se trouvent l'amiral russe Skrydloff, gouverneur général de Moscou et 23 généraux ; tous sont traités avec égards.

Bataille Navale dans la Baltique

Un Désastre allemand.— Une Flottille de Torpilleurs avariée ou coulée

Londres, 5 septembre,

Hier après-midi, le Bureau de la Presse a communiqué cette nouvelle :

« Suivant une information de source autorisée, sept contre-torpilleurs et torpilleurs allemands sont arrivés à Kiel en état d'avarie, et le bruit court que d'autres ont été coulés dans le voisinage du canal. »

Capture de navires

Brest, 7 septembre.

Le croiseur *Lavoisier* a capturé et amené à Brest le cargo-boat *Tambora*, allant de Batavia à Rotterdam.

Le vapeur hollandais *Atlas*, capturé quelques jours auparavant par le même croiseur, a été remorqué dans le port de guerre où l'on procède à son déchargement.

Le paquebot hollandais *Nieuw-Amsterdam*, de 17,000 tonnes, a été capturé par le transatlantique *La-Savoie*, actuellement transformé en croiseur auxiliaire. A bord du *Nieuw-Amsterdam* se trouvaient quatre cents sujets allemands et deux cent cinquante Autrichiens allant prendre du service dans leur pays.

Ils ont été internés au Bouguen et au fort de Crozon.

Le navire hollandais *Fortuna*, venant des Antilles avec du café, des marchandises et quelques lingots d'argent, a été arrêté par le croiseur *Friant* et conduit à Brest.

Le *Fortuna* était destiné au port du Havre.

La Capture du " Kronprinz-Wilhelm "

New-York, 2 septembre.

Sir Courtenay Bennett, consul général d'Angleterre à New-York, a annoncé qu'il avait été informé que le *Kronprinz-Wilhelm* avait été capturé par une flottille anglaise.

(Le *Kronprinz-Wilhelm*, commandé par le capitaine Richter, jauge 14,908 tonnes, longueur 637 pieds (194 mètres environ). Construit en 1901 à Stettin par la Société Vulcan, il a deux hélices ; ses machines développent une puissance de 30,000 chevaux. Il appartient au Norddeutscher Llyod. Son port d'attache était Brême).

Londres, 4 septembre.

Toute la flotte allemande, qui de Hambourg et Brême, taisait le service pour l'Amérique, avait emprunté ses noms à la famille impériale.

On a vu le sort fâcheux du *Kaiser-Wilhelm*, coulé récemment au large de Rio del Oro, et celui de la *Kronprinzessin-Cecilie*, capturée au début de la guerre. Et c'est le tour aujourd'hui du *Kronprinz-Wilhelm*.

Les Mines sous-marines et les Neutres

Londres, 6 septembre.

Le vapeur suédois *Saint-Paul* a été détruit par une mine dans la mer du Nord.

Le capitaine et les 25 hommes de l'équipage ont été débarqués à North-Shields.

La Victoire russe à Lemberg

Londres, 6 septembre.

On apprend que les Russes ont mis en déroute *quatre* corps autrichiens et non trois, près de Lemberg.

L'Investissement de Kœnigsberg

Londres, 6 septembre.

On annonce que les Russes ont investi la place de Kœnigsberg.

Devant Posen

Petrograd, 2 septembre

L'offensive des troupes russes continue sans arrêt.

Ses divisions de cavalerie ont pénétré au loin dans l'intérieur de la Prusse orientale, détruisant les voies de communications et occupant la station de Kostschin (à 21 kilomètres de Posen).

Dans la région de Soldau et de Scwebusg les troupes allemandes restent inactives.

A PROPOS DE LOUVAIN

Nous reproduisons d'après le *Journal de Genève* la belle lettre ouverte que M. Romain Rolland adresse à M. Gerhart Hauptmann, un des écrivains les plus notoires d'Allemagne et dont certaines pièces ont même été représentées à Paris.

Cette lettre aura d'autant plus de portée et de retentissement, que M. Romain Rolland, l'auteur de *Jean Christophe*, rappelle que, dans la période qui précéda la guerre, il a fait tous ses efforts pour rapprocher la France et l'Allemagne.

Samedi 29 août 1914.

Je ne suis pas, Gerhart Hauptmann, de ces Français qui traitent l'Allemagne de barbare. Je connais la grandeur intellectuelle et morale de votre puissante race. Je sais tout ce que je dois aux penseurs de la vieille Allemagne ; et encore, à l'heure présente, je me souviens de l'exemple et des paroles de *notre* Gœthe — il est à l'humanité entière — répudiant toute haine nationale et maintenant son âme calme, à ces hauteurs « où l'on ressent le bonheur ou le malheur des autres peuples comme le sien propre ». J'ai travaillé, toute ma vie, à rapprocher les esprits de nos deux nations ; et les atrocités de la guerre impie qui les met aux prises, pour la ruine de la civilisation européenne, ne m'amèneront jamais à souiller de haine mon esprit.

Quelques raisons que j'aie donc de souffrir aujourd'hui par votre Allemagne et de juger criminelle la politique allemande et les moyens qu'elle emploie, je n'en rends point responsable, le peuple qui la subit et s'en fait l'aveugle instrument. Ce n'est pas que je regarde, ainsi que vous, la guerre comme une fatalité. Un Français ne croit pas à la fatalité. La fatalité, c'est l'excuse des âmes sans volonté. La guerre est le fruit de la faiblesse des peuples et de leur stupidité. On ne peut que les plaindre, on ne peut leur en vouloir. Je ne vous reproche pas nos deuils ; les vôtres ne seront pas moindres. Si la France est ruinée, l'Allemagne le sera aussi. Je n'ai même pas élevé la voix, quand j'ai vu vos armées violer la neutralité de la noble Belgique. Ce forfait contre l'honneur, qui soulève le mépris dans toute conscience droite, est trop dans la tradition politique de vos rois de Prusse ; il ne m'a pas surpris.

Mais la fureur avec laquelle vous traitez cette nation magnanime, dont le seul crime est de défendre jusqu'au désespoir son indépendance et la justice, comme vous mêmes, Allemands, l'avez fait en 1813... c'en est trop ! L'indignation du monde se révolte. Réservez-nous ces violences à nous, Français, vos vrais ennemis ! Mais vous acharner contre vos victimes, contre ce petit peuple belge infortuné et innocent !... quelle honte !

Et non contents de vous en prendre à la Belgique vivante, vous faites la guerre aux morts, à la gloire des siècles. Vous bombardez Malines, vous incendiez Rubens, Louvain n'est plus qu'un monceau de cendres — Louvain avec ses trésors d'art, de science, la ville sainte ! — Mais qui donc êtes-vous ? et de quel nom voulez-vous qu'on vous appelle à présent, Hauptmann, qui repoussez le titre de barbares ? Etes-vous les petits fils de Gœthe ou ceux d'Attila ? Est-ce aux armées que vous faites la guerre ou bien à l'esprit humain ? Tuez les hommes, mais respectez les œuvres ! C'est le patrimoine du genre humain. Vous en êtes comme nous tous, les dépositaires. En le saccageant, comme vous faites, vous vous montrez indignes de ce grand héritage, indignes de prendre rang dans la petite armée européenne qui est la garde d'honneur de la civilisation.

Ce n'est pas à l'opinion du reste de l'univers que je m'adresse contre vous. C'est à vous-même, Hauptmann. Au nom de notre Europe, dont vous avez été jusqu'à cette heure un des plus illustres champions, — au nom de cette civilisation pour laquelle les plus grands hommes luttent depuis des siècles, — au nom de l'honneur même de votre race germanique, Gerhart Hauptmann, je vous adjure, je vous somme, vous et l'élite intellectuelle allemande où je compte tant d'amis, de protester avec la dernière énergie contre ce crime qui rejaillit sur vous.

Si vous ne le faites point, vous montrez de deux choses l'une : ou bien que vous l'approuvez — et, alors, que l'opinion du monde vous écrase ! — ou bien que vous êtes impuissants à élever la voix contre les Huns qui vous commandent. Et alors, de quel droit pouvez-vous encore prétendre, comme vous l'avez écrit, que vous combattez pour la cause de la liberté et du progrès humains ? Vous donnez au monde la preuve que, incapables de défendre la liberté du monde, vous l'êtes même de défendre la vôtre, et que l'élite allemande est asservie au pire despotisme, à celui qui mutile les chefs-d'œuvre et assassine l'Esprit humain.

J'attends de vous une réponse, Hauptmann, une réponse qui soit un acte. L'opinion européenne l'attend comme moi. Songez-y : en un pareil moment, le silence même est un acte.

Romain ROLLAND.

Les Socialistes allemands

Le *Vorwærts*, organe de la sozialdemokratie, publie à la date du 23 août, en tête du journal, une protestation vigoureuse contre ces actes de barbarie germanique.

« Nous voulons être humains, écrit le journal allemand, non seulement avec nos prisonniers de guerre, mais aussi avec les combattants. *Faire la guerre ne veut pas dire assassiner ni être cruel.* Nous, prolétaires, ne devons pas oublier que nous avons en face de nous des camarades. Ils se battent contre nous non par plaisir, mais pour défendre leur patrie.

» Il est vrai que les journaux nous parlent des atrocités commises par l'ennemi. Des cas isolés peuvent avoir lieu. Mais il faut faire la part d'exagération, volontaire et involontaire. Il ne faut pas, en outre, oublier qu'en temps de guerre les bruits les plus fantaisistes sont pris comme des vérités incontestables. Il faut s'interdire, dans ce cas, toute généralisation.

» Il est absolument inadmissible de punir les innocents pour des crimes commis par les autres, si réellement ils ont été commis. »

Et le *Vorwærts* cite les passages abominables d'un organe militariste ayant pour titre le *Journal des officiers allemands*. Cet organe demande qu'« on ne tue qu'à moitié les francs-tireurs en les abandonnant à leur sort ». Ce même journal exige la destruction des localités entières pour « un seul grenadier » mis à mal.

« Ce sont, dit le *Vorwærts*, des propos de fanatiques sanguinaires. Et l'on a honte de savoir que notre nation peut compter des hommes tenant un pareil langage. »

Le *Vorwærts*, après avoir expliqué certains abus de guerre par la réputation de barbares faite à l'étranger aux Allemands, critique avec véhémence la législation prussienne de 1813, déclarant « tous les moyens permis » après la convocation du landsturm.

« Nous avons fait quelques progrès depuis 1813, ajoute le *Vorwærts*. Cherchons à dépouiller la guerre de toute cruauté, de toute barbarie. Montrons notre esprit chevaleresque quoique ou plutôt parce que prolétaires ! Tâchons de rendre possible, une fois la guerre finie, la solidarité entre les membres d'une même classe. »

LA DRAGONNE BLANCHE

M. de Corbiac, capitaine commandant le 18e chasseurs à cheval, vient d'adresser à la famille Zwiller, de Luneville, la lettre suivante, pour lui annoncer la mort de l'un de ses enfants :

« 11 août 1914.

» Monsieur,

» J'ai le triste devoir de vous faire savoir qu'au cours d'une reconnaissance qu'il accomplissait avec son officier de peloton, M. Lafontaine, votre fils Rene Zwiller a été tué par les Prussiens, avec un grand courage. Il s'était porté au galop sur une crête où il découvrait la présence de l'ennemi. En se retirant son cheval est tombé ; désarçonné et se voyant sur le point de tomber aux mains de l'ennemi, au lieu de s'enfuir ou de se rendre, comme tous les Allemands que nous voyons tous les jours implorer le pardon des Français et jeter bas les armes, lui s'est mis à genoux et a tiré tant qu'il a pu sur les Allemands (50 ou 60) qui couraient sur lui.

» Il a été tué presque à bout portant par plusieurs de ses ennemis en même temps.

» Il n'a donc pas souffert et a donné sa vie en héros. Vous serez justement fier, monsieur, d'apprendre la mort glorieuse de votre vaillant garçon, qui honore grandement sa famille, son escadron et son régiment. Le nom de votre fils a été mis à l'ordre du régiment, de la division, et le récit de sa mort glorieuse a été lu devant les troupes assemblées.

» J'ai recueilli la dragonne blanche de son sabre ; il l'avait gagnée dernièrement par son habileté et son énergie à l'emploi des armes. Je l'ai mise à mon sabre. Lorsque mes chasseurs me verront lever le sabre pour commander l'attaque, ils verront en même temps ce souvenir précieux de notre pauvre compagnon disparu et leur ardeur se doublera du désir de le venger.

» Tout le monde, et moi tout le premier, aimait votre fils pour sa droiture, sa loyauté et son courage. C'était le type du soldat français avec le patriotisme brûlant des enfants d'Alsace. La veille de sa mort il me disait : « Mon capitaine, si les Prussiens ont ma peau, je vous assure qu'ils la paieront cher ! » Il l'a bien montré.

» Il est tombé à côté du poteau frontière, et j'ai fait repérer l'endroit où les Allemands l'ont inhumé. Après la guerre, s'il plaît à Dieu de m'en donner la possibilité, j'irai avec mon escadron rechercher cette place, je ferai exhumer la dépouille mortelle et je vous rendrai le corps de votre fils.

» Je vous demande jusque-là, monsieur, de me laisser sa dragonne blanche, qui à nous tous donnera du courage et portera bonheur. Je vous la remettrai alors comme un précieux souvenir d'un beau et valeureux soldat de la France dont je suis fier d'avoir été le capitaine.

» Veuillez agréer, etc.

» DE CORBIAC. »

Pour faire une bonne Infirmière

M. le professeur Hartmann continue ses judicieux et utiles conseils aux infirmières et à toutes celles qui peuvent inopinément être appelées à le devenir.

Après avoir appris à ses élèves comment il fallait s'y prendre pour approprier un malade, faire son lit et l'y transporter, il leur donne aujourd'hui des notions pratiques d'asepsie et d'antisepsie.

Retenons-en ici les parties principales. En cas d'urgence, on peut stériliser par ébullition les instruments de chirurgie. C'est le procédé le plus simple.

« A défaut d'un bouilleur spécial, une simple casserole suffit. Rien n'est donc plus simple que la stérilisation par ébullition. Il y a cependant quelques petites précautions à prendre pour ne pas abîmer son matériel. Ne mettez pas les instruments métalliques dans l'eau froide amenant, progressivement, celle-ci à l'ébullition, vos instruments seraient rouillés. Commencez par chauffer l'eau et n'y jetez les instruments que lorsqu'elle sera en pleine ébullition, c'est le meilleur moyen de ne pas les abîmer. Lorsque vous ferez bouillir des sondes, des gants de caoutchouc, ne les mettez pas directement au fond de la casserole, interposez un linge, une compresse de gaze entre eux et le fond du bouilleur, de manière à ce qu'une nappe d'eau puisse constamment circuler au-dessous d'eux. Faute de quoi, gants ou sondes pourraient se trouver en contact direct avec le métal de la casserole, être soumis en ces points à une température beaucoup plus élevée que celle de l'eau bouillante et se trouver, de ce fait, altérés. Pour assurer une stérilisation plus parfaite, on peut ajouter à l'eau du carbonate de soude (1 à 2 0/0), ce qui élève la température de l'eau en ébullition de 100° à 104°, ou encore du borate de soude (2 0/0), ce qui donne, au moment où le mélange bout, 106°. »

Voici, maintenant, les procédés les plus pratiques pour désinfecter par immersion les mêmes instruments.

Les formules indiquées peuvent servir dans toutes les maisons pour pratiquer l'antisepsie courante.

« L'oxycyanure de mercure en solution à 1 pour 5,000 est très antiseptique, pas caustique, sans inconvénients.

» Le *permanganate de potasse* à la dose de 1 pour 4,000 rend de grands services dans certains cas. Il a l'inconvénient de colorer fortement les mains en violet, mais cet inconvénient est minime, car vous pouvez les décolorer immédiatement en les plongeant dans une solution de bisulfite de soude à 10 pour 100.

» Un antiseptique couramment employé à cause de son innocuité, c'est *l'eau oxygénée*, que l'on étend en général de trois fois son volume d'eau et qui, pour le nettoyage des plaies souillées, a l'avantage de posséder un pouvoir mécanique par suite du dégagement de bulles d'oxygène qui se produit lorsqu'elle est mise au contact d'une plaie.

» Le *formol*, que l'on vend en solutions concentrées à 40 pour cent, est aussi un antiseptique puissant, de même *l'alcool*, le *chloroforme*, qui vous rendra des services pour nettoyer les instruments présentant des rainures, tels que les aiguilles de Reverdin. L'*acide borique* à 30 pour 1,000 est très répandu ; c'est en réalité une substance très faiblement antiseptique, mais qui est sans danger. »

Chacun peut faire son profit de ces prescriptions essentiellement pratiques.

BENOIT XV ET LA GUERRE

Il est encore tôt pour savoir quelle sera l'attitude du nouveau pape dans les événements actuels. Et, cependant, un de ses premiers gestes montre sa fermeté à réprouver les agissements des hordes teutonnes. Il a pris dans ses bras et consolé le cardinal Mercier, archevêque de Malines. « J'embrasse en vous toute la catholique Belgique, je l'embrasse, je l'admire et je prie pour elle », a dit le pape. Il fera mieux, dit-on, et lancera les grandes excommunications contre ceux qui, dans l'ivresse de la guerre, oublient à la fois le droit des gens et le droit de Dieu. Il s'élèvera en sa première encyclique, contre les incendiaires des églises vides et les assassins des prêtres sans armes. Ce faisant, il répondra à l'insolent mémoire que les catholiques allemands ont posé au pied du trône pontifical pour accuser l'orthodoxie moscovite d'avoir allumé la guerre.

Vraiment Benoit XV est un pape ardent. Non de ce feu qui dévore, consume et ne produit rien, mais de cette chaleur surhumaine qui réchauffe les faibles et ranime les blessés.

Oserai-je, dit M. Jean de Bonnefon, finir cette image, brossée dans la hâte et la fièvre par un souvenir personnel. J'ai connu le pape dans le salon de son admirable mère, la marquise della Chiesa, née Migliorati. C'était alors vers 1888, un jeune fonctionnaire de la secrétairerie d'Etat, élégant et discret, glissant sur les mosaïques du salon comme un léger feu follet. Il arrivait d'Espagne et parlait avec grâce de ce pays. Un soir il ajouta : « Mais le foyer des idées n'est plus là. Il est dans cette France que je connais depuis que je sais lire, que j'admire pour son élan perpétuel vers la générosité qui est une forme de Dieu. Comme vous êtes heureux de vivre à Paris, monsieur ! » dit-il à l'un de nous. Pape, il saura donner encore de l'amour à cette France que ses deux maîtres ont si bien aimée.

⁂

Il ne suffit pas aux Allemands et aux Autrichiens de tuer les femmes et les enfants, d'incendier les demeures des humbles, de saccager, bombarder et réduire en cendres des cités historiques comme Louvain, ils veulent que leurs crimes restent ignorés et châtient ceux qui les dénoncent.

Le cardinal Mercier vient d'éprouver leur vindicte. Après le conclave, il avait fait l'exposé des crimes et actes de barbarie commis en Belgique par les Allemands et avait annoncé la volonté de retourner immédiatement dans son diocèse pour y soutenir ses fidèles si éprouvés, les consoler et les défendre à l'occasion. Il comptait demander au gouvernement autrichien un sauf-conduit pour effectuer ce retour.

Or, on apprend aujourd'hui que, mis en demeure de démentir ses précédentes déclarations contre les barbaries allemandes par l'ambassadeur d'Autriche à Rome, le cardinal Mercier s'y est refusé. L'ambassadeur lui a aussitôt annoncé qu'il ne compte désormais sur aucun sauf-conduit.

Mgr Mercier a alors pris le chemin de la France en compagnie de Mgr Amette, archevêque de Paris.

L'Attitude du Pape Benoît

Rome, 5 septembre.

On apprend que le pape Benoît XV, pour donner aux cardinaux français une preuve de sa sympathie, les a priés de retarder leur départ, primitivement fixé pour aujourd'hui, afin qu'ils puissent assister à son couronnement le 6 courant.

Les cardinaux français ne quitteront donc pas Rome avant dimanche soir.

De nombreux journaux insistent sur les sentiments hautement francophiles du nouveau pape.

Prorogation des délais en matière de Loyer

Le *Journal Officiel* a publié le décret suivant :

Art. 1er. — Indépendamment du délai de plein droit concédé par le décret du 14 août 1914 pour le paiement des loyers dont le montant ne dépasse pas les chiffres fixés par ledit décret, il est accordé, sous les conditions déterminées à l'article 2 ci-après, une prorogation de quatre-vingt-dix jours francs pour le paiement de tous autres loyers.

Mais cette prorogation ne s'applique que dans les départements énumérés au tableau annexé au présent décret, ou qui seront désignés par des arrêtés ministériels :

Elle commence à courrir :

1° A partir de la publication du présent décret, aux loyers échus à cette date et non encore acquittés ;

2° A partir de leur échéance, aux loyers venant à échéance depuis ladite publication jusqu'au 31 octobre 1914 inclusivement.

Elle est applicable alors même que le loyer est payable d'avance.

Art. 2. — Pour bénéficier du délai accordé par l'article premier, le locataire doit faire, à la justice de paix, la déclaration qu'il est hors d'état de payer tout ou partie de ses loyers.

Cette déclaration est consignée sur un registre et il en est délivré récépissé. Elle doit être effectuée :

1° Dans les quinze jours francs qui suivront la publication du présent décret, pour les loyers échus à cette date ;

2° Pour les autres loyers, au plus tard la veille du jour où le paiement devrait avoir lieu.

Le propriétaire est admis à justifier que son locataire est en état de payer tout ou partie des termes échus.

Le locataire qui fait une déclaration reconnue fausse est déchu du bénéfice de sa déclaration, sans préjudice de tous dommages-intérêts envers le propriétaire, s'il y a lieu.

Art. 3. — La prorogation de quatre-vingt-dix jours francs résultant du présent décret s'applique, dans les mêmes conditions, aux locataires en garni.

Art. 4. — Pour tous baux et locations, quel que soit le montant du loyer, l'effet des congés est suspendu pendant un délai de quatre-vingt-dix jours francs, à la condition que les locaux ne soient pas relués au jour de la publication du présent décret. Ce délai court à partir de la date à laquelle le locataire devrait sortir des lieux, que le congé ait été donné antérieurement ou postérieurement à la publication du présent décret.

Toutefois, le locataire qui a donné congé conserve la faculté de renoncer au bénéfice de la suspension précitée, à charge de prévenir le propriétaire au moins un mois avant la date à laquelle il aurait dû sortir des lieux. Il ne peut renoncer partiellement qu'avec le consentement du propriétaire.

Les baux ne comportant pas de congé et venant à expiration à partir de la publication du présent décret, jusqu'au 31 octobre 1914 inclusivement, sont prorogés d'une durée de trois mois, sur déclaration des locataires appelés sous les drapeaux, ou, à leur défaut, de l'un des membres de leur famille habitant avec eux les lieux loués, à la condition que ces locaux ne soient pas relués au jour de la publication du présent décret.

Cette déclaration est faite :

1° Au propriétaire, par lettre recommandée, avec avis de réception :

2° Au greffe de la justice de paix où elle est consignée sur un registre.

Art. 5. — Dans le cas de sortie des lieux, le juge de paix peut — nonobstant le non-paiement des loyers échus — autoriser, suivant les circonstances, l'enlèvement de tout ou partie du mobilier.

Cette disposition n'est applicable qu'aux locations dont le loyer annuel ne dépasse pas les taux prévus par le décret du 14 août 1914.

Art. 6. — Les contestations auxquelles pourra donner lieu l'exécution tant du présent décret que de celui du 14 août 1914, sont jugées en premier et dernier ressort par le juge de paix, quel que soit le montant du litige.

Si, par effet de la prorogation établie, le locataire se trouve avoir à payer plus d'un terme à la même date, ce magistrat peut accorder des délais pour le paiement.

La procédure est dispensée du droit de timbre et d'enregistrement. Les citations sont faites par lettre recommandée au greffier avec avis de réception.

Le juge de paix fixe le délai dans lequel le jugement sera exécuté.

Si le jugement est rendu par défaut, avis de ses dispositions sera transmis par le greffier à la partie défaillante, par lettre recommandée avec avis de réception, dans les cinq jours du prononcé. L'opposition qui ne sera recevable que dans les dix jours de la date de réception de la lettre consistera dans une déclaration à faire au greffe de la justice de paix sur le registre prescrit par l'article 2. Le jugement qui interviendra sera réputé contradictoire.

Art. 7. — Les articles qui précèdent sont applicables dans tous les départements.

1° De plein droit avec dispense de la déclaration prévue au paragraphe 1er de l'article 2, aux locataires appelés sous les drapeaux, et, à leur défaut, aux membres de leur famille habitant avec eux les lieux loués.

2° Aux commerçants et industriels pour les locaux servant à l'exercice de leur commerce ou leur industrie.

Art. 8. — Les articles 1er à 5 du présent décret ne sont pas applicables aux baux à ferme.

En ce qui concerne ces baux, quel que soit le montant du fermage, le juge de paix peut, le propriétaire dûment appelé, en considération de la position du locataire et spécialement s'il a été appelé sous les drapeaux, accorder pour le paiement, des délais qui ne doivent pas dépasser quatre-vingt-dix jours francs.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent que dans les départements énumérés dans le tableau visé à l'article 1er.

Art. 9. — Le présent décret recevra exécution immédiate en vertu de l'article 2 du décret du 5 novembre 1870.

Art. 10. — Les ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de la Justice, de l'Intérieur, des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris le 1er septembre 1914.

R. POINCARÉ.

Par le président de la République :

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
GASTON THOMSON.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,
ARISTIDE BRIAND.

Le ministre de l'Intérieur,
MALVY.

Le ministre des Finances
A. RIBOT.

Liste des départements dressés en conformité de l'article premier du décret du 1er septembre, relatif à la prorogation des loyers.

Aisne, Ardennes, Aube, Doubs, Eure, Haute-Marne, Haute-Saône, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise. Somme, Vosges, Territoire de Belfort.

LE HAVRE

Ligue Française d'Education Morale

LES FEMMES ET LA GUERRE

Conférence de Mme Jules SIEGFRIED

Mme Jules Siegfried, présidente de la Ligue Française d'Education morale, faisait, hier après-midi, à l'Hôtel des Sociétés, rue de Mexico, une conférence sur *Les Femmes et la Guerre*, destinée spécialement aux femmes. Et c'est ainsi que le très nombreux auditoire qui remplissait la salle des conférences était composé de dames en très grande majorité.

M. Génestal, ancien maire du Havre et président de la « Branche du Havre » de la Ligue, accompagnait à la tribune Mme Jules Siegfried. Il a ouvert la séance par la brève et excellente allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

La Ligue Française d'Education morale est une association fondée en dehors de tous groupements politiques, philosophiques, religieux et ayant pour but la propagation des règles reconnues indispensables à la conduite de l'individu et à la vie des sociétés. Elle recherche les méthodes les plus propres à former les caractères, à développer l'esprit de solidarité, à fortifier la notion et le sentiment du devoir.

La section havraise de cette ligue a pensé que dans les circonstances tragiques que nous traversons, il était bon qu'une voix autorisée vous apportât, Mesdames, avec un réconfort contre les angoisses de l'heure présente, de sages et salutaires conseils. A cet effet, elle s'est adressée à la présidente du Comité général de la Ligue, Mme Jules Siegfried, dont la vie toute entière a été consacrée au bien.

Une manifestation de chaleureuse sympathie est faite, par l'auditoire, à Mme Jules Siegfried.

Le Comité havrais de la Ligue française d'Education morale avait demandé à Mme Jules Siegfried, il y a quelques semaines, de vouloir bien faire une causerie sur *La Femme et le Devoir social*. Elle s'était empressée de déférer à cette invitation. Mais, soudainement, la guerre a surgi. Et Mme Jules Siegfried a pensé qu'il lui fallait envisager plus particulièrement cette angoissante situation nouvelle, et c'est pourquoi, en cette causerie, elle a invité un auditoire de femmes françaises, vaillantes et résolues, à « communier dans un sentiment de douleur et d'espérance ».

Rappelant les souvenirs de l'Année terrible, durant laquelle, en cette ville du Havre, toutes les femmes surent faire leur devoir de patriotique abnégation, Mme Jules Siegfried détermine avec beaucoup de précision et de clarté et avec une émotion vibrante, comment autrefois des efforts si spontanés, si généreux, étaient cependant moins efficaces peut-être qu'ils le seront aujourd'hui, parce que nous avons désormais le bénéfice d'une expérience plus grande et une plus sûre méthode. Certes, il y a quarante quatre ans, le dévouement de toutes les femmes françaises était sans limites. Mais il apparaît bien, à l'heure actuelle, que l'esprit de charité qui les animait autrefois n'a fait que grandir en se transformant en un sentiment de large et féconde solidarité. Et si elles furent des infirmières dévouées, les havraises d'aujourd'hui, avec une abnégation pareille, apporteront aux médecins, dans les ambulances et les cliniques, un concours plus efficace, parce que plus averti et parce que les épreuves subies naguère les ont dirigées vers une réflexion plus complète, vers une instruction plus positive.

C'est à la suite des épreuves de 1870, que les femmes françaises de toutes les admirables associations affiliées à la Croix-Rouge, résolurent d'envisager en facet es problèmes sociaux qui s'imposent à l'attention des cœurs généreux. Elles ont abordé ces problèmes dans un large esprit de solidarité qui sait tout ensemble secourir les malheureux et qui sait prévoir et souvent détourner les dangers qui menace les moins fortunés.

L'expérience acquise, la volonté d'agir seront précieuses à ces femmes de France. Dans les heures tragiques, angoissantes que nous traversons, elles sauront être les dignes compagnes des hommes ; elles sauront être les mères, les épouses, les sœurs, les fiancées héroïques de ceux qui luttent, de ceux qui combattent, de ceux qui meurent pour la Patrie. Elles sauront s'inspirer des nobles sentiments qui animaient tous les représentants de la France dans l'inoubliable séance parlementaire du 4 août dernier, alors que les discussions d'opinions et de croyances étant abolies, tous ne songeaient qu'à la France immortelle, à la défense de la Patrie !

D'ailleurs les œuvres instituées par les différents groupements de la Croix-Rouge ont su prévoir tous les modes d'action en ces heures difficiles. On a envisagé non seulement les secours aux blessés, mais aussi les moyens d'obvier au chômage par la création d'ouvroirs et le placement des femmes dont les maris sont mobilisés ; on a songé à secourir les errants, chassés de leur foyer par le fléau de la guerre.

C'est grâce à ces œuvres de solidarité sociale, dont la création est imposée par le strict devoir, et c'est par de communes vertus de courage, d'abnégation et de patience que toutes les femmes françaises, riches ou pauvres, contribueront au salut de la Patrie. Elles seront soutenues par une foi profonde dans un idéal de justice, de vérité et d'amour, et quelle que soit leur croyance, elles puiseront leur force à ces sources éternelles qui ne tarissent jamais !

Cette admirable conférence, dont il nous est impossible de dire ici toute l'éloquence généreuse, a causé une impression profonde qui s'est traduite par des applaudissements chaleureux et unanimes.

En quelques mots, M. Genestal, constatant l'émotion de l'assistance, a remercié et félicité Mme Jules Siegfried, vers laquelle toutes les mains se sont tendues, en témoignage de gratitude pour ses patriotiques et réconfortantes paroles.

TH. V.

Le Départ des Américains

Vendredi est parti du pont de la Concorde le cinquième et dernier bateau mis par la Compagnie de Navigation Parisienne à la disposition des Américains qui désiraient regagner les Etats-Unis par le paquebot partant du Havre le samedi 5 septembre.

Le président de cette Compagnie, M. Léon Renault, avait eu, en effet, l'aimable idée de proposer sa flottille à la colonie américaine afin de lui permettre d'emporter avec elle tous ses colis et bagages, et il avait tenu à assurer lui-même ces départs.

Ce sont ces Américains qui ont pu s'embarquer soit à bord du steamer *France*, soit sur le *Tennessee*, soit sur les steamers allant en Angleterre.

Nos Blessés

Un certain nombre de blessés militaires recueillis dans les hôpitaux temporaires et dont la situation n'offre plus aucune inquiétude, ont été autorisés à sortir en ville.

Par petits groupes ces compagnons d'infortune ont pu faire connaissance avec notre cité autrement qu'à travers les vitres des voitures d'ambulances qui les avaient amenés et c'est avec une vive satisfaction que bon nombre d'entr'eux sont allés se reposer au bord de la mer.

Nos concitoyens et les soldats actuellement en garnison au Havre ont réservé le meilleur accueil à ces vaillants et se sont plu à leur faire narrer leurs exploits et leurs infortunes.

Des Nouvelles de là-bas

Nous avons la joie de recevoir, transmises par sa famille, d'excellentes nouvelles de notre ami et collaborateur, Marcel Hattenville.

Réserviste mobilisé, Hattenville fait vaillamment son devoir dans le Nord de la France. Son régiment est également allé en Belgique, où il paraît se trouver encore. Il a pris part à des actions violentes dans la région de Charleroi.

La belle humeur de notre ami, son entrain, sa gaieté communicative ne l'ont pas quitté, même en ces jours de rude épreuve.

Il conte les choses avec ce bon garçonnisme que connaissent tous ceux qui l'ont approché. Voyez plutôt comment il fait part de ses petites misères :

...A peine étions-nous en route depuis une demi-heure qu'un orage épouvantable s'abattit sur nous. La pluie ne cessa de tomber à torrents jusqu'à huit heures du soir, heure à laquelle nous arrivâmes à F..., un autre trou de première grandeur. Et la « flotte » reprit avec une telle ampleur et une telle indiscrétion qu'elle nous empêcha de faire du feu. Là-dessus, on s'est passé de cuisine.

Le lendemain matin, à cinq heures, on est reparti. Je n'ai pas besoin de te dire que nous étions encore architrempés.

...Mais, crebleu, que ces routes sont dures ! Imagine-toi notre rue de Montivilliers. Ça monte, ça monte, et puis, naturellement, ça descend... mais, par malheur, ça remonte... Alors, je sue, je sue... comme tous les autres. Et le sort commun fait la peine moins amère.

Ah ! j'oublie de te dire l'accident : mes souliers ont craqué en arrivant à S.. M... J'ai pu en acheter une autre paire : 14 francs. Tout va bien.

Hélas ! les lamentables spectacles que la guerre déroule sous nos yeux. Que de tristes choses ! Et quelles impressions douloureuses nous laissent ces fuites éperdues d'habitants entassés dans leurs voitures, emportant les pauvres biens sauvés dans la panique. Et ces maisons vides, et ces bestiaux abandonnés dans les champs, les vaches qui beuglent depuis plusieurs jours qu'elles ne sont pas traites.

Ce soir, pour la troisième fois, nous allons loger à l'auberge de la belle étoile. Je ne souffre pas trop, et mes camarades sont assez gentils pour admirer ma bonne humeur. Allons-y gaiement et vive la France !

Je vis dans l'espoir de vous revoir tous !...

Ils sont des légions de braves garçons comme cela qui accomplissent leur grand Devoir d'un cœur joyeux et résolu. Il faut parler d'eux souvent à ceux qui restent, surtout à ceux qui s'affolent rien qu'à la pensée du danger. Leur exemple est un réconfort.

Le clown Palisse

Des émigrants belges sont arrivés à Clermont. On les logea provisoirement au Cirque dont le directeur est M. Palisse, cet artiste que nous avons applaudi en qualité de clown dans notre Théâtre-Cirque du Havre. Curieuse coïncidence : M. Palisse avait donné sa première et dernière représentation à Charleroi le jour de la mobilisation. La guerre étant déclarée, le directeur abandonna la recette au profit d'une ambulance et rentra à Clermont, où il est lui-même mobilisé.

Les habitants de Clermont s'évertuèrent à faire oublier aux émigrants belges leurs souffrances en leur apportant du linge, des victuailles, du vin et de la bière.

Ils ont été ensuite logés chez les particuliers.

La Circulation des Autos et des Motocyclettes

M. le général, commandant la 3e région, rappelle que dans la zone des armées, la circulation des automobiles et motocyclistes civils est rigoureusement interdite, sauf pour les besoins de l'armée. Les demandes de permis doivent être adressées au général commandant la 3e région avec photographie, signalement, itinéraire et durée pour chaque passager et conducteur, ainsi que le numéro de la voiture.

Les Aviateurs Fécampois

M. Julien Levasseur vient de s'embarquer à bord d'un navire de guerre, avec un hydravion de 80 HP, qu'il va piloter pour enlever avec lui un officier observateur.

Son frère, M. Adrien Levasseur, sert également dans l'armée comme aviateur.

Singuliers Procédés

Vers onze heures trente du soir, samedi, M. Lehot, quartier-maître à bord du croiseur éclaireur *Malte*, s'est présenté au poste de police pour y faire la déclaration suivante :

« Alors que je passais rue des Drapiers en compagnie de quatre camarades, nous fîmes la rencontre de deux femmes qui nous invitèrent à monter chez elles. Nous acceptâmes, et nous prîmes par une rue que je ne connais pas. Nous sommes montés au premier étage d'un immeuble ayant comme enseigne : « On loge à pied et à cheval ». Là, le patron nous pria de verser le montant de la chambre, soit 2 fr., et de faire monter une bouteille de vin.

» J'ai de suite déposé une pièce de 5 francs sur le guichet et comme je ne recevais pas de monnaie, j'ai demandé au patron de me rendre ce qu'il revenait. Celui-ci se refusa en disant qu'il n'avait rien reçu.

» Trois matelots de l'Etat qui se trouvaient dans une salle à côté prirent fait et cause pour le patron de l'établissement et nous intimèrent l'ordre de descendre immédiatement. Pour éviter des complications, nous sommes descendus, mais celui d'entre nous qui fermait la marche, Auguste Tassion, fut frappé et blessé à la cheville droite. »

Comme il ne peut marcher, il a été conduit à l'Hôpital Pasteur. Une enquête est ouverte.

Le *Tennessee*

Le croiseur américain *Tennessee* a repris la mer dimanche matin, à dix heures, pour Southampton.

Pendant toute la nuit, les chaloupes et les grands canots ont transporté à travers l'avant-port, de l'anse des pilotes au quai d'escale, les voyageurs et les bagages arrivés par les différents trains.

Marine

Le transatlantique *France* a quitté le port dimanche, à dix heures, allant à New York.

— Le paquebot transatlantique *Guadeloupe*, capitaine Jasseau, est arrivé à Bordeaux, venant des Antilles et est attendu incessamment au Havre.

Ce navire a ramené à Bordeaux les quinze officiers qui constituaient la mission militaire française au Pérou et 380 mobilisés embarqués à Colon et dans les diverses escales.

Œuvre de l'Hospitalité de Nuit

(Fondée par le PETIT HAVRE)
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 24 Février 1891
65, rue Jacques-Louer - Le Havre

ANNÉE 1914. — RÉSULTATS MENSUELS

	Hommes Femmes et Enfants	Total
Entrées		
Août	389	3.598
Mois précédents	3.209	
Nuits		
Août	872	7.703
Mois précédents	6.831	
Rations		
Août	1.744	15.406
Mois précédents	13.662	

Pendant les huit premiers mois de l'année 72 hommes ont été placés par les soins du Comité de l'Asile, savoir : 30 hommes de peine, 10 infirmiers, 2 garde-malades, 13 cordonniers, 2 plongeurs, 2 garçons charbonniers, 1 courtier, 2 aide-cuisiniers, 5 charrons, 1 garçon brasseur, 2 serruriers, 1 tailleur d'habits, 1 maréchal ferrant.

De plus, il a été demandé 52 personnes que le Comité n'a pu fournir.

FAITS DIVERS LOCAUX

— Samedi, au début de l'après-midi, l'auto-poubelle n° 14, conduite par le chauffeur Paul Lecaille vint heurter par suite de rupture de la direction, un bec de gaz, rue Gustave-Brindeau et détériorer le tendelet de la savonnerie Binet. Heureusement aucun accident de personne.

— Léon Le Minor, 39 ans, soldat à la caserne Kléber sera mis à la disposition de M. le commissaire spécial pour ivresse, tapage et outrages.

— Le jeune Adrien Tabu, 7 ans 1/2, rue Saint-Jacques, 36, passait rue de l'Abbé-Herval avec une bouteille à la main. Il fit un faux pas et, en tombant s'est coupé à la main droite.

Le jeune Tabu a été pansé à la pharmacie Guincètre, puis conduit à l'Hospice Général pour soins complémentaires.

L'HERMITINE
Antiseptique Energique et Rapide
PRODUIT ÉLECTROLYTIQUE
Acide hypochloreux et Oxygène
RIGOUREUSEMENT NEUTRE
Complètement inoffensive
Ne coagule pas les matières albuminoïdes
INCOMPARABLE POUR LA CHIRURGIE
En Vente :
A. PIMARE & Cie *14, Place des Halles-Centrales* LE HAVRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Paiement des prestations fournies. — Toutes les personnes qui ont fourni des prestations sur réquisitions écrites de l'autorité militaire, sont invitées à remettre d'urgence à la mairie, les réquisitions dont il s'agit avec le reçu des prestations fournies.

Rouelles

Don au pauvres. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de son regretté père, M. Georges Gollain a adressé à M le maire de Rouelles, la somme de 150 francs pour aider à secourir les familles nécessiteuses qui ont à souffrir de la mobilisation.

Bolbec

Incendie de balles de coton. — Durant la nuit, un chariot bâché, chargé de balles de coton et appartenant à la maison Desgenétais frères, manufacturiers à Bolbec, se trouvait dans la cour de la gare de Bolbec-Nointot, quand il a pris feu. Plusieurs balles de coton ont été détruites. Grâce aux secours apportés par M. Roset, chef de gare, par son personnel et le poste militaire, le feu a pu être circonscrit. Les dégâts sont évalués à 3,000 francs environ. Il y a assurance. La cause de cet incendie est inconnue.

Lillebonne

Mort au champ d'honneur. — Le jeune André Tanay, âgé de 24 ans, affecté au 23e régiment d'infanterie coloniale, est la première victime mortellement atteinte dont nous ayons eu avis pour notre ville.

Blessé par un éclat d'obus à la main gauche et au côté, il avait été transporté à l'hôpital militaire de Sezanne, où il est décédé.

Les parents ont été prévenus par la municipalité.

Toute la population s'associera à l'hommage de sympathie que nous adressons à la famille de ce vaillant, mort au champ d'honneur.

Fécamp

Aux Habitants de Fécamp. — M. R. Duglé, maire de Fécamp, vient d'adresser la proclamation suivante aux habitants de Fécamp :

« Mes chers concitoyens,

» Il m'est absolument impossible de comprendre l'affolement qui pousse quelques habitants de notre ville à quitter celle-ci.

» En toute conscience, je ne pense pas que nous voyions jamais ici l'ennemi. Notre ville ne peut être pour lui ni un but ni même un passage.

» Et puis, franchement, quand nos enfants sont à la frontière, au risque de se faire tuer pour nous défendre, croyez-vous qu'ils seraient bien fiers de nous s'ils apprenaient cet affolement sans nom se traduisant en une fuite éperdue et déraisonnable, et cela devant une simple menace d'invasion qui, selon moi, je le répète, ne se réalisera jamais.

» Allons, mes chers concitoyens, j'en appelle à votre courage civique, je fais appel surtout à tous ceux qui ont charge d'âmes.

» Ils doivent donner l'exemple, sans la plus petite défaillance. »

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 6 Septembre. — France VANNEQUÉ, rue J.-J. Rousseau, 118 ; René Galais, rue Eprémenil, 5 ; Max DANZÉ, rue du Perrey, 20 ; Henri et Philomène SERGENT, jumeaux, quai Casimir-Delavigne, 17 ; Marcelle LUSAG, rue d'Etretat, 124 ; Adolphe JAN, rue Bellot, 22 ; Maurice Lecomte, rue d'Etretat, 141.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Bicyclettes *"Touriste"* *entièrement équipées à* 165f

DÉCÈS

Du 6 Septembre. — Eloïse VAUQUELIN, veuve DAVID, 85 ans, sans profession, rue de Sully, 19 ; Robert GANIEL, 2 mois 1/2, rue des Drapiers, 61 ; Marie BELLENGER, épouse LE CORVEC, 33 ans, sans profession, rue Martone, 16 ; Louis GUÉGUEN, 1 an, rue Frédéric-Sauvage, 34 ; Marie LEGRIS, veuve GILLES, 70 ans, sans profession, rue Foubert, 18 ; Denise DUHAMEL, 8 ans 1/2, rue Thiébaut, 34 ; Victor LECŒUR, 57 ans, journalier rue Cassart, 3 ; Roger LECOMTE, 6 mois, cours de la République, 77.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 98

Mme Eugène MORIN, sa veuve, née *BAILHACHE* ;
M. Fernand MORIN, son fils ;
M. et Mme Louis LEVASSEUR et leurs Enfants ;
M. et Mme Alexandre GUERRAND ;
Mlle Emélie LEBIGRE ;
M. et Mme Raphaël BIGOT ;
M. et Mme TAUZIER et leurs Enfants ;
Les Familles MORIN, BAILHACHE, LEBIGRE, MALLET, BURY, HALBY et les Amis.
Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de
Monsieur Eugène-Louis MORIN
Débitant
Président de la Société la Renaissance du Havre

M. et Mme Charles HARDY et leurs Enfants ;
Les Familles HARDY, TREBOIT, LEBRUN, BEUZEBOSC, LEVIEUX, GAST, VAL, FISCHER et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de
Henriette-Jeanne HARDY

Compagnie Normande
DE NAVIGATION A VAPEUR

Septembre	HAVRE				HONFLEUR			
Lundi..... 7	8 30	12 15	—	—	9 45	13 30	—	—
Mardi..... 8	9 »	12 45	—	—	10 15	14 »	—	—
Mercredi.. 9	9 15	13 »	—	—	10 30	14 15	—	—

Septembre	HAVRE				TROUVILLE			
Lundi..... 7	8 15	*14 15	*16 20		9 30	*13 45	*18 »	
Mardi..... 8	*8 »	14 15	*16 20		*9 15	13 45	*18 »	
Mercredi.. 9	*8 »	14 15	*16 20		*9 15	13 45	*18 »	

Septembre	HAVRE				CAEN			
Lundi..... 7	9 »	—	—	—	8 45	—	—	—
Mardi..... 8	9 15	—	—	—	9 »	—	—	—
Mercredi.. 9	9 45	—	—	—	9 15	—	—	—

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Sphora-Worms*, ven. du Havre, est arr. à Brest le 1er septembre et a suivi le même jour pour Bordeaux.

Le st. fr. *Amiral-Zédé*, ven. de la Plata et Havre, est arr. à Gravesend, le 4 sept.

Marégraphe du 7 Septembre

PLEINE MER	10 h. 27	—	Hauteur 7 m 60
	22 h. 42	—	» 7 m 60
BASSE MER	6 h. 5	—	» 1 m 10
	18 h. 18	—	» 1 m 20

Lever du Soleil..	5 h. 25	D.Q.	12 sept.	à	17 h. 55
Couc. du Soleil..	18 h. 30	N.L.	19 —	à	21 h. 47
Lev. de la Lune..	19 h. 14	P.Q	26 —	à	0 h. 19
Cou. de la Lune..	8 h. 25	P.L.	4 oct.	à	14 h. 12

Port du Havre

Sept.	Navires Entrés	ven. de
6	st. fr. *Normand*, Méric	Marseille
—	st. fr. *Pomerol*	Bordeaux
—	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. ang. *Curran*, Bodle	Cardiff
—	st. fr. *Deux-Frères*, Lepaumier	Boulogne
—	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
—	st. fr. *Hirondelle*, Marzin	Caen
—	st. fr. *Hirondelle*, Marzin	Caen
—	st. fr. *La-Hève*, Héon	Trouville
—	st. fr. *La-Hève*, Vanypre	Honfleur
	Par le Canal de Tancarville	
5	ch. fr. *Savoie*	Rouen
—	ch. fr. *Provence*	Rouen
—	ch. fr *Limousin*	Rouen
—	ch. fr. *Guyenne*	Rouen
—	ch. fr. *Franche-Comté*	Rouen
—	ch. fr. *Lorraine*	Rouen
—	ch. fr. *Ani*	Rouen
—	ch. fr. *Aéroclub*	Rouen
—	ch. fr. *Berthe*	Rouen
—	ch. fr. *Job*	Rouen
—	ch. fr. *Maurice*	Rouen
—	ch. fr. *St-Médard*	Rouen
—	ch. fr. *Honfleur*	Rouen
	Sur Rade	
6	st. ang. *Rio-Pallaresa*	Galveston
—	st. ang. *Tandil*	Plata
—	st. ang. *Kingsgate*	Plata
—	st. ang. *Normanby*	Plata
—	tr.-m. ital. *Genista*, Paturzo	Melbourne
—	st. fr. *St-Pierre*